

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 01912

Numéro SIREN : 831 687 124

Nom ou dénomination : 1017

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt 13592

1017  
Société par actions simplifiée  
au capital de 1 500 euros  
Siège social : Route départementale 543  
13480 CABRIES  
831 687 124 RCS AIX-EN-PROVENCE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE  
DU 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 septembre, à 17h00,

LOUISE, SARL au capital de 250 000 euros, dont le siège social est 15 AV Arthur Rimbaud - 13170 LES PENNES-MIRABEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 979 463 809, représentée par Olivier DEHEZ, gérant, Associée unique de la société 1017,

En présence de Monsieur Olivier DEHEZ, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Olivier DEHEZ de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- **LOUISE**, SARL au capital de 250 000 euros, dont le siège social est 15 AV Arthur Rimbaud - 13170 LES PENNES-MIRABEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 979 463 809, représentée par Olivier DEHEZ, gérant.

Olivier DEHEZ, au nom de la société LOUISE qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**SARL LOUISE**  
Représentée par son gérant  
Olivier DEHEZ

